



Région  
**Hauts-de-France**

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1413-1,

Vu la délibération n° 2021.01136 en date du 02 juillet 2021, prenant acte de l'élection de Monsieur Xavier BERTRAND, en tant que Président du Conseil régional Hauts-de-France,

Vu la délibération n° 2021.01348 du 23 septembre 2021 relative à la création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL),

Considérant la démission de Monsieur Franck DHERSIN de sa fonction de Vice-président « *Mobilités, infrastructures de transport, ports* », en date du 23 octobre 2023,

**ARRETE N° 23007074**

ARTICLE 1<sup>er</sup>

Monsieur Olivier ENGRAND, Président de la Commission « *Transports, mobilité, grandes infrastructures de transport, économie portuaire, affaires maritimes* », est désigné comme représentant du Président de la Région Hauts-de-France, pour la réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) Hauts-de-France, prévue le lundi 06 novembre 2023.

Cette représentation comporte la signature du procès-verbal de la réunion.

ARTICLE 2

Ces dispositions prennent effet à compter de la transmission en Préfecture du présent arrêté.

ARTICLE 3

Madame la Directrice générale des services et Monsieur le Payeur régional sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le **27 OCT, 2023**

**Xavier BERTRAND**